

Le 6 août 2007

À une assemblée régulière du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs Laurent Habel, Yvon-Paul Morrissette et André Drolet tous formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Pilote, maire suppléant. Monsieur Germain Tremblay était absent avec motivation.

Rés. 07-280 Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 3 juillet 2007, tel que rédigé.
Procès-verbal du 3-07-07
Abstention : Monsieur Laurent Habel étant donné qu'il était absent à cette réunion.

Rés. 07-281 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 16 juillet 2007, tel que rédigé.
Procès-verbal du 16-07-07

Rés. 07-282 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses du mois de juillet 2007, telles qu'énumérées à l'annexe "A" du présent procès-verbal.
Comptes du mois

Rés. 07-283 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal paie les comptes suivants relatifs au règlement #06-508 (raccordement des puits #4 et 5) :

544- Tony Gaudreault	8 000,00\$
545- Denis Martineau	2 500,00
546- André Cinq-Mars et Guy Cinq-Mars	1 940,00

Rés. 07-284 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal paie les comptes suivants relatifs aux règlements #05-485, 05-486 et 07-529 (rue du Coteau) :
Comptes règl. #05-485, 05-486 et 07-529

621- Quincaillerie Normand Lachance inc.	119,57\$
622- Laboratoire Sol et Béton inc.	1 598,15
623- Ladufo inc.	210 124,14

Rés. 07-285 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal paie les comptes suivants relatifs au règlement #07-525 (pulvérisation et pavage rg St-Antoine et ave Royale) :
Comptes règl. #07-525

621- Quincaillerie Normand Lachance inc.	1 863,15\$
624- André Lachance Excavation Terrassement inc.	7 892,18
625- United Rentals of Canada inc.	1 472,83
626- Réal Lachance	3 237,34
627- Déneigement Daniel Lachance inc.	10 284,61

Rés. 07-286 Attendu que les pompiers à temps partiel participent bénévolement à diverses activités sur le territoire de la municipalité pour venir en aide aux organismes communautaires, à la paroisse, à la municipalité ou lors d'événements particuliers, au cours desquelles ils représentent fièrement la municipalité;
Subvention pompiers

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une subvention de 300 \$ au Club social des pompiers à temps partiel de St-Ferréol-les-Neiges.

- Rés. 07-287
Subvention
MTQ Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal utilise la subvention de 15 000 \$, consentie par le ministère des Transports du Québec, pour l'amélioration du réseau routier municipal, soit pour des travaux de pulvérisation et pavage, de remplacement de ponceaux et de creusage de fossés dans le rang St-Antoine. Une lettre de remerciement devra être transmise à la ministre des Transport, madame Julie Boulet, et au député de Charlevoix, monsieur Rosaire Bertrand.
- Rés. 07-288
Congrès
loisirs Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal inscrive le directeur des loisirs, monsieur Martin Pouliot, et le conseiller responsable des loisirs, monsieur André Drolet, au congrès de l'Association québécoise du loisir municipal qui se tiendra du 19 au 21 septembre 2007 à Sherbrooke. Le coût total d'inscription est de 698,75\$ + taxes.
- Rés. 07-289
Appui Bell
Canada Attendu que l'accès aux services à large bande est essentiel au développement social et économique de la municipalité et à sa participation à la société de l'information; Attendu qu'il est dans l'intérêt de tous les citoyens de St-Ferréol-les-Neiges de pouvoir profiter d'un service Internet haute vitesse à un prix et un débit similaires à ceux offerts aux clients de Bell Canada dans les centres urbains; Attendu que Bell Canada a soumis au CRTC une proposition d'expansion des services à large bande; Attendu que ces services ne seront accessibles aux citoyens de St-Ferréol-les-Neiges que si le CRTC approuve la proposition de Bell Canada;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal appuie la proposition de Bell Canada après du CRTC de recourir aux fonds de son compte de report pour financer l'expansion des services à large bande pour rendre le service Internet haute vitesse accessible sur tout le territoire de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges, en conformité aux lignes directrices énoncées dans la décision Télécom CRTC 2006-9 et l'avis public 2006-15.
- Rés. 07-290
Annulation
solde règl.
#05-478 Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges a entièrement réalisé l'objet du règlement #05-478 à un coût moindre que celui prévu initialement; Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 52 700 \$; Attendu qu'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 52 700 \$, a été financée de façon permanente;
- Attendu qu'il existe un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;
- Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt #05-478 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu :
- que le montant de la dépense du règlement #05-478 soit réduit de 95 000 \$ à 52 700 \$ et celui de l'emprunt de 95 000 \$ à 52 700 \$;
 - que le solde résiduaire de 42 300 \$ soit annulé;
 - qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des

Affaires municipales et des Régions;

- Rés. 07-291
Annulation
solde règl.
#07-524
- Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges a entièrement réalisé l'objet du règlement #07-524 à un coût moindre que celui prévu initialement;
- Attendu que le coût réel des frais de refinancement s'élève à 11 250 \$;
- Attendu qu'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 11 250 \$, a été financée de façon permanente;
- Attendu qu'il existe un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;
- Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt #07-524 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu :
- que le montant de la dépense du règlement #07-524 soit réduit de 12 400 \$ à 11 250 \$ et celui de l'emprunt de 12 400 \$ à 11 250 \$;
 - que le solde résiduaire de 1 150 \$ soit annulé;
 - qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions;
- Explications et consultation dérogation mineure 2245 ave Royale
- Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, donne des explications sur la demande de dérogation mineure de monsieur François Latouche pour accepter la localisation de la piscine creusée du 2245 avenue Royale à 1.75 mètres de la ligne latérale de lot alors que la norme minimale est de 2 mètres. Quatorze (14) personnes étaient présentes à cette assemblée de consultation. Une personne s'est informée à savoir si la dérogation se situait le long d'une ligne de côté ou de la ligne arrière et si la piscine était visible de la rue.
- Rés. 07-292
Décision dérogation mineure 2245 ave Royale
- Attendu la demande de dérogation mineure déposée par monsieur François Latouche afin d'accepter la localisation d'une piscine creusée à 1,75 mètres de la ligne latérale du lot alors que la norme minimale est de 2 mètres.
- Attendu que l'installation de la piscine creusée a fait l'objet d'un permis, soit le permis numéro 2000-06-99 ;
- Attendu que la dérogation mineure touche moins de 1% de la superficie totale de la piscine ;
- Attendu que les propriétaires semblent de bonne foi ;
- Attendu que la dérogation mineure ne cause aucun préjudice sérieux aux voisins immédiats;
- Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable lors de sa réunion du 10 juillet 2007;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que conseil municipal accorde une dérogation mineure concernant la localisation de la piscine creusée du 2245 avenue Royale à 1,75 mètres de la ligne latérale de lot alors que la norme

minimale est de 2 mètres.

Rés. 07-293
Adoption du
règl. #07-537

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette, appuyé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement #07-537 modifiant le règlement numéro 88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges créant le secteur de zone RA/AAA-1 (au nord de la rue des Sources) et modifiant la délimitation du secteur de zone RA/C4 à même le secteur de zone PB3 (au nord de la rue des Lupins). Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

Rés. 07-294
Adoption du
règl. #07-538

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette, appuyé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement #07-538 modifiant le règlement numéro 88-185 intitulé « Règlement de lotissement » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges ajoutant des dimensions minimales pour les lots desservis dans la zone RA/AAA. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

Rés. 07-295
Adoption
règl. #07-539

Il est proposé par monsieur André Drolet, appuyé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement #07-539 décrétant des travaux de raccordement d'aqueduc et de voirie à l'ouest de la rue du Portage-des-Mousses et prévoyant un emprunt de 69 000 \$ pour en acquitter le coût. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

Rés. 07-296
Approbation
plans

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que conseil municipal :

1. approuve les plans et devis préparés par Génivar Groupe Conseil en date du 1^{er} août 2007 pour les travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue Soumande et rue privée future (dessins 1/2 et 2/2, projet Q12990);
2. autorise les ingénieurs à soumettre ces plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation;
3. s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur confirmant que les travaux sont conformes à l'autorisation accordée;

Rés. 07-297
Approbation
plans dév.
Champs
Fleuris

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que conseil municipal :

1. approuve les plans et devis préparés par Génivar Groupe Conseil en date du 27 juin 2007 pour les travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie du Domaine des Champs Fleuris (dessins 1 à 3, projet Q12538) aux conditions suivantes :
 - que de l'empierrement soit prévu dans le fossé de ligne longeant la limite ouest du projet jusqu'à la limite sud du lot 386-4;
 - que l'aqueduc soit prolongé jusqu'à la limite sud du lot 386-4 en y incluant l'installation d'une borne-fontaine à l'extrémité;
 - que le fossé soit dévié sur le lot 386-4 pour ne pas qu'il empiète sur la propriété au sud;
 - que les travaux de voirie et le raccordement d'aqueduc soient prévus dans la rue future située au sud du lot 382-5. Le promoteur devra réaliser les travaux jusqu'à la limite arrière du lot 382-5 et la municipalité réalisera les travaux de raccordement pour rejoindre la rue de la Reine;
2. autorise les ingénieurs à soumettre ces plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation;
3. s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur confirmant que les travaux sont conformes à l'autorisation accordée;

Rés. 07-298
Réaménage-

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que conseil municipal s'engage à procéder aux travaux de réaménagement du cours d'eau passant à proximité du

ment cours d'eau	3727 avenue Royale ainsi que du fossé de drainage, à partir du développement des Champs Fleuris jusqu'au cours d'eau.
Rés. 07-299 Mandat ingénieurs	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que conseil municipal mandate Génivar Groupe Conseil à réaliser les plans et devis de réaménagement du cours d'eau et du fossé dans lequel sera dirigé les eaux de surface du développement des Champs Fleuris et à procéder à un estimé des coûts.
Rés. 07-300 Toponymie dév. Champs Fleuris	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que conseil municipal attribue le nom de « rue des Marguerites » à la rue actuellement sans désignation dans le développement des Champs Fleuris.
Rés. 07-301 Emprunt temporaire règl. #07-535	Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que conseil municipal effectue, auprès de la Caisse populaire Desjardins Mont-Ste-Anne, un emprunt temporaire pour financer les travaux exécutés en vertu du règlement #07-535 décrétant des dépenses relatives à la rénovation de l'Hôtel de ville et un emprunt de 50 000 \$. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, est autorisé à signer le contrat.
Rés. 07-302 Contrat réparation des fenêtres	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que conseil municipal accorde le contrat pour la réparation des fenêtres de l'Hôtel de ville à Carco inc., le tout suivant le prix soumis dans la proposition du 23 avril 2007. Le contrat de peinture est alloué à monsieur Alain Simard.
Rés. 07-303 Servitude lot 241-P	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que conseil municipal : <ol style="list-style-type: none"> 1. accepte de monsieur Jean-Paul Gagné et madame Martine Pageau la cession d'une servitude réelle et perpétuelle pour le passage d'un tuyau d'aqueduc sur une partie du lot 241 du cadastre officiel de la paroisse de St-Féréol, tel que décrit à la minute 9845 préparée par monsieur Benoit Giasson, arpenteur-géomètre; 2. compense les cédants suivant juste et valable considération, tel que convenu entre les parties; 3. mandate maître Claude Samson, notaire, à rédiger l'acte de servitude; 4. accepte que cette servitude comporte toutes les clauses et conditions retrouvées habituellement dans les actes de ce genre; 5. autorise le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution;
Rés. 07-304 Servitude lot 408-7	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que conseil municipal : <ol style="list-style-type: none"> 1. accepte de monsieur Peter Sgobba et madame Lise Leclerc la cession d'une servitude réelle et perpétuelle de drainage de 2.5 mètres sur une partie du lot 408-7 du cadastre officiel de la paroisse de St-Féréol, longeant la limite nord-ouest du lot 408-8; 2. accepte cette cession à titre gratuit; 3. accepte que cette servitude comporte toutes les clauses et conditions retrouvées habituellement dans les actes de ce genre; 4. autorise le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution;
Rés. 07-305 Servitude lot 408-8	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que conseil municipal : <ol style="list-style-type: none"> 1. accepte de monsieur Michel Babin la cession d'une servitude réelle et perpétuelle de drainage de 2.5 mètres sur une partie du lot 408-8 du cadastre officiel de la paroisse de St-Féréol, dans la partie longeant la limite sud-est du lot 408-7;

2. accepte cette cession à titre gratuit;
3. accepte que cette servitude comporte toutes les clauses et conditions retrouvées habituellement dans les actes de ce genre;
4. autorise le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution;

Rés. 07-306 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que conseil municipal :

Servitude lots
407-27 et
408-31

1. accepte de monsieur Gilles Lemay la cession d'une servitude réelle et perpétuelle de drainage de 2.5 mètres sur une partie des lots 407-27 et 408-31 du cadastre officiel de la paroisse de St-Féréol, dans la partie longeant la limite nord-ouest des lots 407-31 et 408-37;
2. accepte cette cession à titre gratuit;
3. accepte que cette servitude comporte toutes les clauses et conditions retrouvées habituellement dans les actes de ce genre;
4. autorise le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution;

Rés. 07-307 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que conseil municipal :

Servitude lots
407-31 et
408-37

1. accepte de la Cie 9146-2572 Québec inc. la cession d'une servitude réelle et perpétuelle de drainage de 2.5 mètres sur une partie des lots 407-31 et 408-37 du cadastre officiel de la paroisse de St-Féréol, dans la partie longeant la limite sud-est des lots 407-27 et 408-31;
2. accepte cette cession à titre gratuit;
3. accepte que cette servitude comporte toutes les clauses et conditions retrouvées habituellement dans les actes de ce genre;
4. autorise le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution;

Rés. 07-308 Attendu que la municipalité a procédé par invitation auprès de quatre (4) fournisseurs pour l'acquisition d'un camion pick-up;

Camion pick-
up

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
Cécil Bilodeau Autos ltée (conforme)	34 700 \$
Cartier Pontiac Buick GMC ltée (conforme)	38 840 \$

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que conseil municipal accorde le contrat à Cécil Bilodeau Autos ltée pour la fourniture d'un camion pick-up de marque Chevrolet, modèle Silverado, cabine allongée, au montant de 34 700 \$ + taxes. Ce camion sera payé à partir du fonds de roulement et sera remboursé sur 5 ans.

Rés. 07-309 Attendu que la municipalité a demandé des soumissions à deux (2) fournisseurs pour la fourniture d'accessoires et la réparation de glissières de sécurité;

Réparation de
glissières

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix (taxes incluses)</u>
Entreprise Ployard 2000 inc.	2 620,85\$ (matériaux usagés) 3 110,84\$ (matériaux neufs)
Les Entreprises Steeve Couture inc.	5 773,93\$
<u>En conséquence :</u>	
Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que conseil municipal accorde le contrat pour la réparation de glissières de sécurité au plus bas soumissionnaire, soit Entreprise Ployard 2000 inc. suivant les prix unitaires fournis pour des matériaux usagés.	
Rés. 07-310 Factures rues privées	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que conseil municipal paie les factures de déneigement 2006-07 et de travaux de voirie réalisés dans des rues privées, conformément aux règlements suivants :
<u>Règl. #93-301 (rue du Lac d'Argent)</u>	
Quincaillerie Normand Lachance inc.	476,31\$
Réal Lachance	424,32
<u>Règl. #99-400 (rue des Cigales)</u>	
Rosaire Caron (déneigement)	464,25\$/600 \$
<u>Règl. 00-418 (rue des Libellules)</u>	
Rosaire Caron (déneigement)	1 450,00\$
Réal Lachance	433,48
<u>Règl. #01-429 (rue du Mont-Ferréol)</u>	
Excavation DMC inc.	1 435,77\$
Déneigement Daniel Lachance inc.	2 331,41
Christian Marchand	50,00
Des subventions de 11.7% et de 8.5% sont appliquées respectivement sur les factures de déneigement et de travaux de voirie conformément à la politique municipale.	
Rés. 07-311 Réservoirs incendie	Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que conseil municipal invite les entrepreneurs suivants à soumissionner pour la fourniture et l'installation de trois (3) réservoirs incendie souterrains sur le territoire de la municipalité :
<ul style="list-style-type: none"> - André Lachance Excavation Terrassement inc. - Déneigement Daniel Lachance inc. - Réal Lachance 	
Rés. 07-312 Équipement incendie	Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que conseil municipal fasse l'acquisition de deux (2) appareils respiratoire, de dix (10) bonbonnes d'air comprimé et de deux (2) appareils de communication pour un budget approximatif de 10 000 \$.
Rés. 07-313 Spectacle plein air Les Sept-Chutes	Attendu que dans le cadre de la Fête de la famille, le 11 août 2007, organisée par le site d'interprétation et de plein air Les Sept-Chutes, un spectacle de musique en plein air est prévu;

Attendu que dans le cadre d'une activité de financement pour l'exploitation d'une auberge de jeunesse sur la Côte-de-Beaupré, monsieur Philippe St-Hilaire-Gravel souhaite organiser sur le site Les Sept-Chutes un spectacle en plein air le 1^{er} septembre 2007;

Attendu que dans le règlement #00-405, concernant les nuisances, ce type d'événement n'est autorisé que par voie de résolution du conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que conseil municipal autorise la tenue de spectacles en plein air organisés par :

1. la CODESC le 11 août 2007; et
2. monsieur Philippe St-Hilaire-Gravel, le 1^{er} septembre 2007;

Pour les deux événements, les autorisations sont valides jusqu'à 23 heures.

Rés. 07-314
Entente dév.
« Le Promontoire du Faubourg »

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que conseil municipal autorise le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à signer l'entente concernant les services publics du développement « Le promontoire du Faubourg ».

Rés. 07-315
Motion de félicitations

Attendu que madame Suzanne Morin a remis sa démission du comité consultatif d'urbanisme sur lequel elle a agi comme présidente pendant plusieurs années;

Attendu que sous l'égide de madame Morin, la réglementation d'urbanisme a évolué, notamment avec l'adoption du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que conseil municipal adresse une motion de félicitations à madame Suzanne Morin pour l'excellent travail qu'elle a accompli au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Rés. 07-316
Mobilier de bureau

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que conseil municipal accepte la proposition de MBH Mobilier de bureau au montant de 1 924,84\$ pour la fourniture de mobilier pour le bureau supplémentaire aménagé à l'Hôtel de ville.

Levée de l'assemblé à 21 heures 20

Robert Pilote, maire suppléant

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.